

N° 9
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

30 octobre 2014

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord
euro-méditerranéen relatif aux services aériens
entre l'Union européenne et ses États membres,
d'une part, et le Royaume hachémite
de Jordanie, d'autre part.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 194, 2048 et T.A. 364.

Sénat : 662 (2013-2014), 21 et 22 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, (ensemble quatre annexes), signé à Bruxelles le 15 décembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 octobre 2014.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 194 (AN, 14^{ème} législ.).